

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

**Délibération**  
**n° 2007.09.355**

**Marché d'assurance  
- responsabilité  
civile générale et  
construction : appel  
d'offres ouvert**

**LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

AFFAIRES GENERALES / MARCHÉS

Rapporteur : **Monsieur MERONI**

**MARCHE D'ASSURANCE - RESPONSABILITE CIVILE GENERALE ET CONSTRUCTION : APPEL D'OFFRES OUVERT**

Par marchés n°2004/108 et 2004/109 du 23 décembre 2004, les assurances de responsabilité civile générale (lot 1) et responsabilité civile construction (lot 2) ont été confiées au cabinet AZUR Assurances – Patrick MAILLOT, 40 Rue saint Roch 16004 ANGOULEME CEDEX.

Ces marchés, conclus pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, arrivent à échéance au 31 décembre 2007.

Afin d'assurer une couverture parfaite des risques portant sur l'ensemble des compétences exercées par la ComAGA, il convient de souscrire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 un nouveau marché d'assurance garantissant les dommages éventuels causés aux tiers dans le cadre de l'exercice des différentes activités communautaires.

L'analyse de la situation actuelle, la rédaction du cahier des charges, l'analyse des offres et le suivi du marché seront concomitamment assurés par le service assurances et patrimoine de la ComAGA et par le Cabinet JULIEN, spécialisé dans la gestion des risques en assurances.

En conséquence, il convient de lancer une consultation selon l'allotissement suivant :

Lot n°1: Risques de responsabilité (estimé à 275 000 € HT pour une durée de 5 ans)

Lot n°2: Risques de responsabilité dans le domaine de la construction (estimé à 25 000 € HT pour une durée de 5 ans)

La dépense totale est estimée à 300 000 € HT pour les 2 lots pour la durée du marché.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancée en application des articles 10, 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**DE PRECISER** que les marchés sont conclus pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, avec possibilité de résiliation annuelle par les deux parties.

**D'IMPUTER** la dépense à l'article 616 du budget principal et des budgets annexes pour les lots n°1 et n°2

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>08 octobre 2007</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>10 octobre 2007</b>